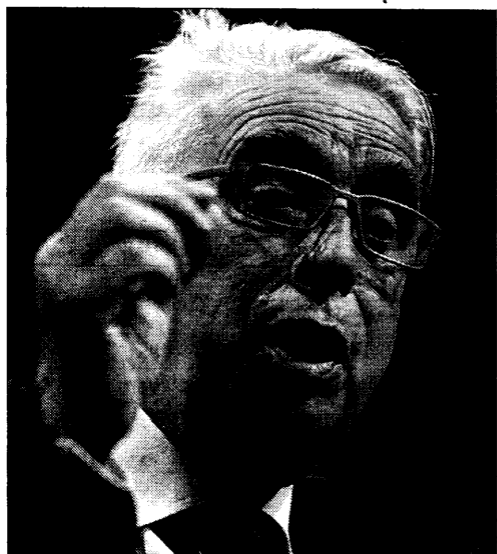


Réforme territoriale : Sueur (PS) conteste l'intervention des préfets



« Il ne revient pas aux préfets de soutenir une position plutôt qu'une autre dans un débat qui a lieu au Parlement », a déclaré Jean-Pierre Sueur.

Le sénateur socialiste du Loiret, Jean-Pierre Sueur, a dénoncé, hier, au palais du Luxembourg, à Paris, l'organisation par les préfets de conférences de presse sur la réforme territoriale. Et ce, sur ordre du ministre de l'Intérieur.

Il a jugé « scandaleux » une telle intervention, alors que le débat parlementaire est inachevé.

« Rien n'est acquis »

Jean-Pierre Sueur a notamment déclaré, dans « un rappel au règlement » en séance : « Dans les dossiers de presse remis par un certain nombre de préfets, il est question de la création du "conseiller territorial" et de son élection par un scrutin à un tour. Or, c'est ce dont nous sommes précisément appelés à

délibérer au Sénat. Rien n'est acquis, rien n'est adopté. Il ne revient pas aux préfets de soutenir une position plutôt qu'une autre dans un débat qui a lieu au Parlement. Il leur revient de veiller à l'application des lois effectivement adoptées par le Parlement. »

Gérard Larcher, président UMP du Sénat, a abondé dans le sens des sénateurs socialistes : « Tant qu'un texte n'est pas définitivement voté, il n'est qu'un projet ou une proposition, et il ne devient loi qu'après avoir été voté (...) Voilà la position du président du Sénat. »

Sollicité, le préfet du Loiret et de la région Centre, Bernard Fragneau, n'a pas souhaité commenter cette intervention. Le 27 janvier, à Orléans, il avait plaidé pour cette réforme « gage de cohérence des territoires ».